

Le 29 avril 2021

**A l'attention de  
Mesdames, Messieurs  
les responsables d'établissements**

Nos Réf. : Dossier suivi par L. LUBINEAU  
2021/04/190

Objet : Numérisation des entreprises

Madame, Monsieur,

Monsieur Damien Pichereau, député de la Sarthe, attire mon attention sur l'importance du développement numérique des entreprises et plus particulièrement du plan de soutien à la numérisation des commerçants, des artisans et des professionnels libéraux mis en œuvre à l'attention des entreprises de moins de onze salariés, tous secteurs d'activités confondus.

Aussi, j'ai le plaisir de vous relayer l'information selon laquelle un dispositif d'aide numérique de 500 euros destiné à couvrir les coûts de numérisation initialement prévu jusqu'au 31 mars est prolongé jusqu'au 30 juin 2021.

Le site France Num : <https://cheque.francenum.gouv.fr/ecom/> vous permettra de vérifier si votre établissement est éligible à cette aide.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Joël LE BOLU

